

L'objectif stratégique du programme " Pilotage et soutien" est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère pour une meilleure coordination des activités des directions afin de disposer d'une administration moderne capable d'assurer un meilleur niveau de service aux usagers.

Il se décline en sept (07) actions :

- **Action 11301** : Pilotage et coordination des actions du ministère. Son objectif est d'améliorer le pilotage stratégique des structures du ministère. Il s'agit d'assurer la représentation du département ministériel, le pilotage de l'action public dans le domaine de compétence du ministère et la coordination des activités administratives et technique ;
- **Action 11302** : Communication. Cette action a pour objectif d'Assurer une gestion de la communication. Elle vise une gestion efficace de la communication et une visibilité du ministère ;
- **Action 11303** : Gestion des ressources matérielles et financières. L'objectif de cette action est d'assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières ;
- **Action 11304** : Gestion des marchés publics. Cette action a pour objectif d'assurer une gestion optimale des marchés publics. Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de passation de marché du ministère ;
- **Action 11305** : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques. L'objectif de cette action est d'améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du ministère ;
- **Action 11306** : Gestion des ressources humaines. Cette action a pour objectif d'assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère ;
- **Action 11307** : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives. L'objectif de cette action est d'assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère consiste.

Dans son rôle de soutien, le programme appuie à l'atteinte des objectifs des dix autres programmes du ministère. A cet effet, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment :

- l'objectif stratégique (OS1.2) renforcer la sécurité intérieur du pays et la défense du territoire national du pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ;
- l'objectif stratégique (OS1.1) : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » ;
- l'objectif stratégique (OS 3.6) « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable à l'assainissement et au service énergétique de qualité », l'objectif stratégique (OS 4.1) « développer durablement un secteur agrosylvopastoral faune et halieutique productif et résilient d'avantage orienter vers le marché », l'objectif stratégique (OS 4.4) « développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » et l'objectif stratégique (OS 4.5) « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Sur la période 2023-2025, les priorités en matière de Pilotage et soutien sont :

- tenir régulièrement et dans les délais des cadres de concertation et renforcer la collaboration avec les différents intervenants dans le sous-secteur ;
- élaborer le document de nomenclature des activités du sous-secteur « eau et assainissement » ;
- mettre en œuvre le plan d'action 2021-2025 du programme pilotage et soutien ;
- mettre à l'échelle le Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation (DISE) du ministère et diffuser les informations sur l'eau et l'assainissement ;
- mettre en place le Fonds de l'eau et de l'assainissement ;
- opérationnaliser le dispositif du système d'information, de planification et de suivi-évaluation des résultats (SIPSER) ;
- produire régulièrement et dans les délais des données statistiques du ministère ;
- mettre en œuvre le Plan de Développement des Ressources Humaines du ministère.
- poursuivre la mise en œuvre du plan d'équipement, du schéma directeur informatique et opérationnaliser la comptabilité des matières ;

- renforcer le cadre opérationnel par la coordination, le contrôle et la supervision des actions du département, l'enrichissement et la vulgarisation du cadre juridique ainsi que la prise en compte du genre ;
- évaluer la performance des structures du ministère ;
- élaborer et / ou diffuser des documents stratégiques et opérationnels du ministère.

Plusieurs acteurs/structures interviennent dans la mise en œuvre du Programme "pilotage et soutien". Ces différentes structures sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°5.113 : Structures, unité de gestion de projets, opérateurs, ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
1. Cabinet 2. Secrétariat Général (SG) 3. Inspection Technique des Services (ITS) 4. Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) 5. Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) 6. Bureau Comptable Principal des Matières (BCPM) 7. Direction des Ressources Humaines (DRH) 8. Direction de l'Administration des Finances (DAF) 9. Direction des Marchés Publics (DMP) 10. Direction des Services Informatiques (DSI) 11. Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) 12. Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) 13. Direction des Archives et de la Documentation (DAD) 14. Directions Régionales et provinciales de l'Environnement 15. Directions régionales et Provinciales de l'Eau et de l'Assainissement	1. Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF)	1. Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) 2. Fond d'Intervention pour l'Environnement (FIE)	1. IRC, 2. Water Aid, 3. Eau vive

Source : DGESS MEEEA

1.1.1. Analyse diagnostic du programme

1.1.1.1. Contraintes

Les principales contraintes pouvant entraver la mise œuvre du programme porte entre autres sur :

- la faiblesse de la connexion internet qui limite les échanges entre acteurs et par conséquent limite la circulation de l'information et des données entre les partenaires et acteurs du ministère ;
- la faible maîtrise des procédures de passation de marchés ;
- la défaillance des prestataires pouvant entrainer la résiliation de certains contrats et le retard dans la réalisation de certaines études prévues ;
- la faiblesse de la dotation financière combinée aux régulations budgétaires en cours d'année : cela entraine la non mise en œuvre de certaines activités dont le suivi adéquat des investissements, la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques contribuant à la non atteinte des objectifs du programme ;
- la situation sécuritaire et sanitaire qui empêche la mise en œuvre de certaines activités ;
- le nombre insuffisant du personnel qualifié spécifiquement le personnel forestier ;
- l'insuffisance en formation initiale (faiblesse des curricula) et en formation continue ou en spécialisation ;
- l'insuffisance en infrastructures, logistique, équipements roulants, techniques et informatiques.

1.1.1.2. Défis

Les principaux défis que doit relever le programme sont :

- **renforcer la gouvernance et la mobilisation des financements** : cela permettra d'assurer la mise en œuvre efficace du programme en vue d'une meilleure coordination des actions du ministère ;
- **renforcer les capacités des ressources humaines du département** : cela permettra de doter l'ensemble des structures du MEEEA en ressources humaines de qualité et en nombre suffisant ;
- **prendre en compte les thématiques transversales dans les actions du Ministère** (AFDH, Genre, le principe Live No One Beind, environnement, ...) : l'intégration de ces nouvelles approches dans la planification et la mise en œuvre des actions du sous-secteur permettra de prendre en compte les préoccupations des personnes vulnérables et d'assurer la durabilité environnementale ;
- **mettre en œuvre des actions du ministère en prenant en compte l'approche Nexus Humanitaire-Développement**. Cela permettra de prendre en compte les réalités actuelles du pays et d'apporter des réponses appropriées aux personnes vivants dans des situations difficiles.
- **suivre la mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation du ministère** ;
- **renforcer la synergie d'actions de tous les acteurs à travers la tenue des cadres de concertations**.

1.1.2. Situation d'exécution du programme

L'ensemble des actions mise en œuvre ont permis d'atteindre un niveau de performance appréciable sur la période 2019-2021. Il ressort entre autres :

- l'amélioration de la concertation entre les différents acteurs du sous-secteur à travers la tenue régulière des cadres de concertation ;
- l'amélioration du mécanisme de planification et de suivi-évaluation à travers l'élaboration du manuel du Dispositif Intégré de Suivi Evaluation (DISE) et la poursuite de la formation des acteurs du dispositif du système d'information, de planification et de suivi-évaluation des résultats (SIPSER) ;
- une meilleure gouvernance financière des ressources transférées aux collectivités territoriales grâce à la mise en œuvre du manuel de gestion des fonds transférés aux collectivités territoriales dans le domaine de l'AEPA y compris ses outils ;
- la performance des projets et programmes de développement du ministère reste relativement faible et se situe à 36,33% ;
- l'amélioration de la visibilité du Ministère à travers la couverture médiatique des activités phares et la production régulière des bulletin d'information trimestriels (Or bleu, MINERGIE, Notre environnement) ;
- la disponibilité régulière des données statistiques en matière d'environnement, énergie d'eau et d'assainissement ;
- l'amélioration du dialogue autour de la ressource en eau avec la participation du Burkina Faso aux différents cadres de concertations internationaux sur l'eau et l'assainissement (AfricaSan, forum mondial de l'eau, session de l'ABV, ABN, ...).

1.1.3. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.113: les principaux indicateurs du programme "Pilotage et soutien" assortis de cibles

Libellés	Indicateurs	Référence 2021		2022	Valeurs cibles			Structure responsable
		Unité	Valeur		2023	2024	2025	
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère	Indicateur 1 : Indice de performance du ministère	%	67,62	70	75	80	85	DDII
	Indicateur 2 : Taux d'exécution physique des programmes Budgétaires	Pourcentage	77	80	82	85	85	SG
Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère								SG
Objectif opérationnel : Améliorer le pilotage stratégique des structures du ministère	Indicateur 1 : Taux de respect des délais de tenue des cadres de concertation	Pourcentage	95,55	100	100	100	100	SG
	Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation	Pourcentage	42,22	70	75	80	85	SG
Action 2 : Communication								DCPM
Objectif opérationnel : Assurer une gestion de la communication	Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités « phares » du ministère	Pourcentage	100	100	100	100	100	DCPM
	Indicateur 2 : Proportion de bulletin trimestriel produits	Pourcentage	100	100	100	100	100	DCPM
Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières								DAF
Objectif opérationnel : Assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières	Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du ministère	Pourcentage	87,16	85	87	90	92	DAF
	Indicateur 2 : Taux d'exécution financière du programme pilotage	Pourcentage	48,81	60	65	70	75	DAF
Action 4 : Gestion des marchés publics								DMP
Objectif opérationnel : Assurer une gestion optimale des marchés publics	Indicateur1 : Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)	Pourcentage	96,6	100	100	100	100	DMP
Action 5 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques								DGESS
Objectif opérationnel : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du ministère	Indicateur 1 : Taux d'exécution des réalisations physique du programme pilotage	Pourcentage	64,91	75	80	85	85	DGESS
	Indicateur 2. Proportion des indicateurs de résultats du Budget Programme renseignés	Pourcentage	86,80	85	87	90	95	DGESS

Libellés	Indicateurs	Référence 2021		2022	Valeurs cibles			Structure responsable
		Unité	Valeur		2023	2024	2025	
Action 6 : Gestion des ressources humaines								DRH
Objectif opérationnel : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère	Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel des programmes	Pourcentage	96,03	90	100	100	100	DRH
	Indicateur 2 : Proportion d'agents formés	Pourcentage	100	90	100	100	100	DRH
Action 7 : Gestion des systèmes information, de la documentation et des archives								DSI/DAD
Objectif opérationnel : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère	Indicateur 1 : Niveau de satisfaction de la qualité du service informatique	Pourcentage	86	87	88	89	90	DSI
	Indicateur 2 : Niveau de satisfaction de la gestion de la documentation et les archives du ministère	Pourcentage	85	85	86	87	90	DAD
Résultats majeurs du programme attendus en 2022								
Résultats majeurs		Indicateurs d'extrants					Cibles 2023	
Cadres de concertation du ministère tenus		Nombre de cadre de concertation tenus dans les délais					4	
DISE est à l'échelle nationale		Taux de déploiement du DISE					100	
Informations statistiques disponible		Nombre de publications statistiques					2	
Avant-projet du budget programme du MEEEA et ses outils (PAP, RAP, ...) élaborés		Existence de l'avant-projet du budget programme du MEA et ses outils (PAP, RAP, ...)					23	
Performances des structures du ministère évaluée		Existence du rapport de performance document des structures du ministère évaluée					1	

Source : DGESS/MEEEA, 2022

Tableau n°7.113 : Matrice intégrale du cadre logique du programme « Pilotage et soutien »

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère :						SG/MEA
Indicateur 1 : Indice de performance du ministère	(Somme des performances des structures du ministère sur le nombre total des structures du ministère) *100	Annuel	National	Rapport d'activité de la DDII Rapport d'évaluation du ministère	Instabilité institutionnelle Défaillance des prestataires ; Lourdeur des procédures	DDII
Indicateur 2 : Taux d'exécution physique des programmes sectoriel	(somme des taux d'exécution physique des programmes)/nombre de programmes du MEEEA)	Annuel	National	Rapport de CASEM. Rapport d'activités Rapport de performance du programme	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières Le décaissement tardif des ressources financières Situation sécuritaire et sanitaire	SG/MEA
Objectif opérationnel 1 : Améliorer le pilotage stratégique des structures du ministère						SG/MEA
Indicateur 1 : Respect des délais de tenue des cadres de concertation	(Nombre de cadre de concertation tenus dans les délais / Nombre de cadre de concertation)*100	Annuel	National	Rapport de CASEM	Le décaissement tardif des ressources financières	SG/MEA
				Rapport de performance du programme		
Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation des cadres de concertation tenus dans les délais	(Nombre de recommandations mises en œuvre / Nombre total de recommandations)*100	Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme	Non appropriati ² on des acteurs	SG/MEA
Objectif opérationnel 2 : Assurer une gestion de la communication						DCPM
Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités « phares » du ministère	(Nombre d'activités couvertes / Nombre total d'activités programmées)*100	Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	DCPM

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Indicateur 2 : Proportion de bulletin trimestriel produits	(Nombre de bulletin trimestriel produits / Nombre total de bulletin prévu)*100	Trimestriel Semestriel Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme bulletin trimestriel	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	DCPM
Objectif opérationnel 3 : Assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières						DAF
Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget	(Montant liquidé /Dotation définitive) *100	Annuel	National	Circuit Intégré de la dépense, Rapport de performance du programme	Insuffisance des ressources humaines et matérielles	DAF
Indicateur 2 : Taux d'exécution financière du programme	(Montant liquidé des actions du programme/Dotation définitive du programme) *100	Annuel	National	Circuit Intégré de la dépense, Rapport de performance du programme	Insuffisance des ressources humaines et matérielles	BCMP
Objectif opérationnel 4 : Assurer une gestion optimale des marchés public						DMP
Indicateur 1 : Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)	(Nombre de marchés passés/ Nombre de marchés prévus)*100	Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme	Rapports d'activités Rapport de performance du programme Les marchés infructueux ; retard dans la délivrance des ANO ; Insuffisance des ressources humaines	DMP
Objectif opérationnel 5 : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du ministère						DGESS
Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du programme	(somme des taux d'exécution physique des activités du programme/nombre d'activités du programme)	Annuel	National	Rapport de performance du programme Rapports d'activités	Insuffisance des ressources humaines et matérielles Le décaissement tardif des ressources financières	DGESS
Indicateur 2 : Proportion d'indicateurs de résultats du Budget Programme renseignés	(Nombre d'indicateurs du budget programme calculés ou renseignés / Nombre	Annuel	National	Rapport d'activité de la DGESS	Non appropriation du dispositif par les acteurs ; Insuffisance de moyens logistiques et humains	DGESS

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
	total d'indicateurs du budget programme)*100					
Objectif opérationnel 6 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère						DRH
Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel des programmes	Nombre de besoins satisfaits / nombre total de besoins exprimés*100	Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme	Insuffisance des ressources humaines	DRH
Indicateur 2 : Proportion d'agents formés	Nombre d'agents formés / Nombre d'agents à former*100	Annuel	National	Rapports d'activités Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires, Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières	DRH
Objectif opérationnel 7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère						DSI/DAD
Indicateur 1 : Niveau de satisfaction de la qualité du service informatique	Nombre de besoins satisfaits / nombre total de besoins exprimés*100	Annuel	National	Rapport de performance du programme Rapports d'activités	Insuffisance des ressources humaines et matérielles	DSI
Indicateur 2 : Niveau de satisfaction de la gestion de la documentation et les archives du ministère	Nombre d'outils de gestion élaborés/nombre total d'outils à élaborer*100.	Annuel	National	Rapport de performance du programme Rapports d'activités	Insuffisance des ressources humaines et matérielles	DAD

Source : DGESS/MEEA, 2022

1.2. Présentation des crédits du programme

1.2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau n°1 113 : Récapitulatif du coût du programme i par action (milliers F CFA)

Libelle du programme/Actions	Réalisé		En cours		2023	
	2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère</i>		1 319 333		1 694 013	100 000	490 900
<i>Action 2 : Communication</i>		4 414		5 333	0	32 800
<i>Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières</i>		1 420 931	532 092	2 924 604	196 621	1 880 400
<i>Action 4 : Gestion des marchés publics</i>		5 870		7 870	0	18 000
<i>Action 5 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques</i>		622 055	230 000	687 369	0	114 000
<i>Action 6 : Gestion des ressources humaines</i>		122 454		194 017	0	4 510 915
<i>Action 07 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives</i>		77 236	70 000	151 364		
Total Programme 113	-	3 572 293	832 092	5 664 570	296 621	7 047 100

La synthèse du coût du programme par action fait ressortir un montant global de **7 047 102 000** FCFA pour l'année 2023, soit 15,75 % des crédits du département. L'action 6 : Gestion des ressources humaines occupe le premier rang en termes de volume de financement avec 4 510 915 000 FCFA (64,01%) et celle sur la gestion des marchés publics (18 000 000 F CFA) absorbe le moins de crédit soit 0,26 %.

1.2.2. La synthèse des coûts du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Tableau n°2 113 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Programmes	Réalisé		En cours		2023	
	2021		2022		2023	
Nature de dépenses	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses courantes	-	2 076 604	-	2 781 287	0	6 692 981
Dépenses de personnel		1 291 639		1 657 840	0	3 974 020
Dépenses de biens et services		479 028		678 514	0	1 459 028
Dépenses de transferts courants		305 937		444 933	0	1 259 933
Dépenses en capital	-	1 495 689	832 092	2 883 283	296 621	354 121
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	-	1 495 689	832 092	2 883 283	296 621	354 121
<i>Sur ressources propres</i>		1 495 689	832 092	2 883 283	296 621	354 121
<i>Subventions</i>	-	-				
<i>Prêts</i>	-	-				
Transfert en capital	-	-				
TOTAL	-	3 572 293	832 092	5 664 570	296 621	7 047 102

Ce tableau résume les coûts du programme par nature de dépenses. En 2023, ce coût qui est estimé à **7 047 102 000 FCFA** est composé de 94,97% de dépenses courantes et 5,03% de dépenses en capital. Les dépenses courantes sont dominées par les dépenses de personnel qui occupent à elles seules 59,38% du coût des dépenses courantes.

1.2.2.1. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°3 113 : Echéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Intitulé du projet d'investissement	Coût global de l'investissement estimé	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc 2021	Montant cumulé des crédits de paiement au 31 déc. 2021	Charge à payer	2022		AE à demander	CP restant	2023		2024		2025	
					AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	g=a-(b+f)	h=a-(c+f)	I	j	k	l	m	N
ABS/D GESS	2 195 500	1 504 950	395 360	-	110 000	395 360	295 190	404 780	23 000	50 500	23 000	50 500	23 000	47 500
ATTA		1 200 000	404 640		39 500	404 640	30 000	120 000	10 000	40 000	10 000	40 000	10 000	40 000
PAI		3 500 000	1 204 134		492 592	492 592	30 000	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
PVSI		3 000 000	140 827		70 000	140 827	70 000	70 000	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500

Il ressort du tableau que les crédits en autorisation d'engagement des projets d'investissements du programme s'élèvent à 52 500 000 FCFA pour l'année 2023. Quant aux crédits de paiement, les prévisions pour l'année 2023 sont de 110 000 000 FCFA.

1.2.2.2. Les opérateurs du programme

Tableau n°4 113 : Récapitulatif des crédits du programme 113 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		2023	
	2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants	-	72 937	-	158 219	0	158 219
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	-	-	-	-		
Dépenses de transferts en capital	-	-	-	-		
TOTAL	-	72 937	-	158 219	0	158 219

La prévision des crédits accordés aux opérateurs intervenant dans le programme montre une stabilité par rapport à l'année 2022 et se chiffrerait à 158 219 000 FCFA.

Tableau n°5 113 : Récapitulatif des crédits du programme consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation					
	2021		2022		2023		2024		2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Action 5 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques</i>	-		-	12 219	0	12 219	0	12 219	0	12 219
<i>Action 6 : Gestion des ressources humaines</i>	-	72 937	-	146 000	0	146 000	0	146 000	0	146 000
Total Programme 113	-	72 937	-	158 219	0	158 219	0	158 219	0	158 219

Les opérateurs du programme 113 interviennent dans l'action 113 05 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques d'un montant de 12 219 000 FCFA et l'action 113 06 : gestion des ressources humaines d'un montant de 146 000 000 en 2023.

1.2.2.3. Les transferts aux collectivités

Dans cette partie, il s'agira de présenter les crédits du programme destinés aux Collectivités territoriales (Tableau N°14).

Tableau n°6 113 : Récapitulatif des crédits du programme transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

	Réalisé			En cours	Programmation			Actions de destination
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Montant transféré aux collectivités territoriales								

1.2.3. Plafond d'emploi et Justification des coûts du programme

1.2.3.1. Les dépenses de personnel de l'année

Tableau n°7 113 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel

Emplois rémunérés du programme		Effectif par catégorie d'emploi (a)			Cout prévisionnel par catégorie d'emploi (b)			Cout moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c= b/a)	
		H	F	Total					
1	Fonctionnaires								
	Catégorie P	-	-	-	-	-	-	-	-

	Catégorie I	42	6	48	263 458 817	5 488 725
	Catégorie II	47	8	55	233 815 965	4 251 199
	Catégorie III	12	9	21	72 663 321	3 460 158
	Catégorie IV	4	1	5	15 240 279	3 048 056
	Catégorie A	13	2	15	61 368 968	4 091 265
	Catégorie B	25	11	36	103 927 130	2 886 865
	Catégorie C	8	10	18	36 619 555	2 034 420
	Catégorie D	1	2	3	4 183 375	1 394 458
	Catégorie E	5	-	5	7 192 701	1 438 540
2	Contractuels	-	-	-	-	-
	1ère Catégorie	-	-	-	-	-
	2ème Catégorie ...	-	-	-	-	-
	3ème Catégorie ...	-	-	-	-	-
	4ème Catégorie	-	-	-	-	-
	5ème Catégorie	-	-	-	-	-
3	Temporaires	-	-	-	-	-
	Total général	157	49	206	798 470 111	28 093 686

Le programme 113 a un effectif 206 agents dont 157 hommes et 49 femmes, répartis dans neuf (09) catégories. Cet effectif a un coût prévisionnel de **798 470 111** FCFA avec un coût moyen global par emploi rémunéré de **28 093 686** FCFA.

Tableau n°8 113 : Structures des dépenses de personnel

N° d'ordre	Article	Paragraphe	Intitulé	2023
1	66	661	Traitement et salaire en espèces	2 001 569 845
2	66	663	Primes et indemnités	1 453 696 956
3	66	664	Cotisations sociales	245 421 485
4	66	666	Prestations sociales	25 426 801
5	66	669	Autres dépenses de personnel	247 905 000
Total				3 974 020 087

1.2.3.2. Les dépenses de biens et services

Tableau n°9 113 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	1 054 995
61	Acquisitions de services	316 433
62	Autres services	87 600
Total		1 459 028

Le tableau 16 donne la structure des dépenses de personnel du programme pour l'année 2023 qui sont évaluées à **3 974 020 087** FCFA et réparties entre la prise en charge des indemnités (36,58%), le traitement de salaires indiciaires (50,37%), les cotisations sociales (6,18%), les prestations sociales (0,64%) et les autres dépenses de personnel (6,24%).

1.2.3.3. Les dépenses de transferts courants

Tableau n°10 113 : Eléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Articles	Paragraphes	Libellé
64		TRANSFERTS
	641	Transferts aux établissements publics nationaux
	645	Transferts aux ménages
	646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales
	649	Autres transferts
Total		

Le tableau 17 donne la structure des dépenses de biens et services du programme 113. Pour l'année 2023, l'enveloppe globale est de 1 459 028 000 FCFA répartie entre achat de biens (72,31%), acquisitions de services (21,69%) et autres services (6%).

1.2.3.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Tableau n°11 1 : Eléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		AE	CP
1804100311 Appui Institutionnel		100000	100000
1804100311 Appui Institutionnel		196621	254121
213 Conceptions de systèmes d'organisation - Progiciels	Renforcer l'équipement du Ministère	9 500	9 500
231 Bâtiments administratifs à usage de bureau	Renforcer l'équipement du Ministère	72 000	72 000
241 Mobilier et matériel de logement et de bureau	Renforcer l'équipement du Ministère	21 000	21 000
242 Matériel informatique de bureau	Renforcer l'équipement du Ministère	34 000	34 000
243 Matériel de transport de service et de fonction	Renforcer l'équipement du Ministère	60 121	60 121
601 Matières, matériel et fournitures	Renforcer l'équipement du Ministère	0	20 000
611 Frais de transport et de mission	Renforcer l'équipement du Ministère	0	22 500
614 Entretien et maintenance	Renforcer l'équipement du Ministère	0	5 000
Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		AE	CP
623 Frais de formation du personnel	Renforcer l'équipement du Ministère	0	10 000
TOTAL		296 621	354 121

Le montant des dépenses de transferts courants du programme 113 pour le compte des organismes publics de l'Etat s'élève à 1 264 933 000 FCFA. Il s'agit des transferts aux établissements publics nationaux, aux ménages, aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales et les autres transferts.

